



## Autorisation Parentale pour les activités encadrées par la Ligue

*Cette autorisation est valable sans limite de durée et pourra être révoquée à tout moment.*

Je soussigné (e) : NOM ..... Prénom.....

agissant en qualité de : Père – Mère – Tuteur (trice) <sup>1</sup>

de l'enfant : NOM..... Prénom.....

### 1. Déclare avoir pris connaissance et accepte :

- les conditions d'organisation et de séjour définis par la Ligue
- des engagements réciproques

### 2. Autorise :

- Mon fils / ma fille ..... à participer aux regroupements/déplacements encadrés par la Ligue de golf Auvergne – Rhône – Alpes.
- Les membres de l'encadrement à transporter si nécessaire mon enfant dans un véhicule personnel pour les trajets golf-hébergement et retours.
- Certifie que mon enfant est assuré pour les trajets et activités extra-scolaires

Coordonnées Téléphoniques (*indispensables pour être joint très rapidement*) :

Père : / / / / Mère : / / / /

Autre : / / / / E-mail :

Fait à : ..... le .....

Signatures des parents

Signature le joueur

<sup>1</sup> Rayez la ou les mentions inutiles

**NB :** Le responsable du regroupement/déplacement, dont le nom et les coordonnées vous ont été précisés est à votre disposition pour vous aider à régler tout problème relatif à l'intégration et à l'encadrement de votre enfant. Il est habilité à prendre toute décision immédiate qui s'impose pour assurer la sécurité et l'intégrité des jeunes placés sous sa responsabilité, après avoir évoqué le cas avec ses collègues de l'encadrement.

## **Engagements réciproques**



### **L'équipe d'encadrement s'engage à**

- Prévenir immédiatement la famille en cas de problème ;
- Avoir plusieurs fois par jour, des points de rendez-vous avec chaque enfant en déplacement sur une épreuve ;
- Assurer le contrôle de la préparation et le suivi du joueur durant toute l'épreuve ;
- Ne pas laisser un joueur seul à l'hôtel ou au golf (lorsque les 2 ne sont pas sur place) sans être confié par les soins du responsable à un adulte nommément désigné et identifié par les enfants (ex : un parent ou un entraîneur d'une autre ligue) ;
- Définir en commun des plages d'utilisation des téléphones portables pour les joueurs et pour l'encadrement ;
- Vérifier que chaque joueur est dans sa chambre à partir de l'heure fixée;
- Donner du temps à chaque joueur pour qu'il se prépare au mieux à ses diverses échéances, sans pour autant le faire à sa place ;
- Être à la disposition des parents qui le souhaitent, pour faire un compte rendu individuel succinct du comportement de l'enfant à l'issue de l'épreuve ;

### **Le joueur s'engage à**

- Respecter les consignes collectives de vie commune :
  - o S'organiser pour participer aux briefings et débriefings quotidiens, aux réveils musculaires, séances d'étirements et de récupération, déplacements et repas en commun;
  - o Avoir une tenue et un matériel appropriés à ces différents temps (short, chaussures de sport, tee shirt, balles de jeu, tenue de pluie, gants, parapluie, tees, carnet, crayon, stylo) ;
  - o Utiliser les périodes de repos nocturne indispensable à la performance ;
- Rester au calme dans sa chambre aux heures fixées par l'encadrement ;
- Ne pas user de quelque substance nocive ou dopante que ce soit (« tolérance zéro » !) avec ou sans l'accord des parents.
- Assumer les frais personnels (téléphone, boisson ou de toute autre dépense non prise en compte par l'organisation);
- Faire preuve, en toutes circonstances, d'un comportement et d'une tenue conformes à une vie harmonieuse en société ;
- Se préparer au mieux aux échéances pour lesquelles il s'est engagé à le faire ;
- S'organiser avec son pro de club pour se préparer au mieux en vue des prochains rendez-vous sportif de la saison.

L'équipe d'encadrement

Le joueur